

1938 : les débuts de la Nuit de Cristal dans le 10^e



Herschel Grynszpan après son arrestation

En 1938, Paris veut rester en paix face à un Troisième Reich conquérant qui radicalise sa politique anti-juive. Paris, ville d'immigration, se calfeutre, s'appuyant sur les décrets-lois de mai 1938 qui encadrent strictement le séjour des étrangers.

En septembre, la crise des Sudètes¹ fait redouter la guerre. Discussions angoissées dans les rues et cafés, troublées chaque soir par des provocateurs, comme relevé par la Préfecture de Police. Ainsi à la Porte Saint-Martin, le 7 septembre, 200 personnes commentent les événements mais des « jeunes gens venus on ne sait d'où se mêlèrent à la foule et proférèrent des injures à l'adresse des Juifs [...] les accusant [...] de rechercher un conflit contre l'Allemagne pour se venger du sort réservé à leurs congénères [...]. Les Juifs répliquèrent par le cri **À bas le fascisme** et une bagarre ne fut évitée que grâce à une prompt intervention des agents² ». En France depuis 1936, Herschel Grynszpan, 17 ans, fils de Juifs polonais installés en Allemagne, est-il là ? Possible. Arguant d'une entrée illégale et d'une absence de revenus réguliers, le Ministère de l'Intérieur lui a enjoint de quitter le territoire le 15 août. L'adolescent n'est pas parti, logé par son oncle tailleur dans une chambre de bonne au 8, rue Martel.

En octobre, le gouvernement polonais décrète

Il y a 80 ans, un jeune homme hébergé dans le 10^e, révolté par la situation des Juifs en Allemagne, commet un acte qui va servir de prétexte au déclenchement de la tristement célèbre Nuit de Cristal.

l'annulation des passeports de Polonais de l'étranger sauf autorisation d'ici la fin du mois. En représailles, les nazis expulsent plus de 12 000 Juifs polonais, bloqués dans un *no man's land* à la frontière germano-polonaise.

Le 3 novembre, Grynszpan reçoit de sa sœur une carte affolante : « On a fourré à chacun de nous, dans la main, un ordre d'expulsion, nous devons quitter l'Allemagne avant le 29 [...] Nous n'avons pas un pfennig. » Le 7, il écrit au petit matin à sa famille : « Mon cœur saigne lorsque j'entends parler de la tragédie des 12 000 Juifs. Je dois protester pour que le monde entier entende mon cri et cela, je suis contraint de le faire. Pardonnez-moi. »

Il achète un pistolet à *La fine lame* au 61, rue du Faubourg Saint-Martin. Direction l'ambassade d'Allemagne. Le frêle jeune homme demande à remettre un document important à un secrétaire. Il paraît inoffensif ; aussitôt reçu, il tire sur Ernst Vom Rath puis se laisse arrêter. Vom Rath succombe deux jours plus tard à ses blessures. Son assassinat fait couler l'encre et le sang dans le Reich : les journaux s'indignent ; les SA et SS se déchaînent. Grynszpan ne serait qu'un bras armé du complot juif mondial. Les Juifs du Reich doivent payer. La nuit du 9 au 10 novembre devient la Nuit de Cristal, effroyable et coupante. Vitrines et vies brisées : au moins 91 morts et de nombreux suicides, 7 500 commerces pillés, 267 synagogues brûlées, 30 000 hommes déportés à Dachau et Buchenwald. Les Juifs du Reich doivent acquitter une amende d'un milliard de marks. Leur exode s'accélère.



Au lendemain de la Nuit de Cristal, en novembre 1938. ©Photo: United States Holocaust Memorial Museum

À Paris, inculpés de recel d'étranger expulsé, l'oncle et la tante du meurtrier, domiciliés rue des Petites Écuries, sont condamnés à quelques mois de prison. Grynszpan est encore en préventive lorsqu'il est livré aux Allemands dès juillet 1940. Le procès à grand spectacle envisagé par le régime hitlérien tourne court après l'évocation par l'accusé (comme ligne de défense ?) d'une relation homosexuelle avec Vom Rath. À la fin de la guerre, Herschel Grynszpan fait partie des disparus. Le mystère des mobiles complets de son acte, cri d'alarme sur le sort des Juifs et ressort de la propagande hitlérienne, reste non résolu.

Marie-Ange Daguillon,
Histoire et Vies du 10^e

¹ Hitler revendique les Sudètes germanophones, faisant partie de la Tchécoslovaquie. La France, alliée de ce pays, mobilise ses troupes mais finit par accepter l'annexion des Sudètes par le Reich (Accords de Munich).

² Archives de la Préfecture de Police, GA L19, rapport, 23 septembre 1938

QUESTION.RÉPONSE

« Les trottinettes se multiplient dans la rue : que fait la Mairie de Paris contre celles qui roulent sur les trottoirs ? »

Jean V., rue de l'Aqueduc

Face à l'essor des deux-roues partagés, comme les trottinettes électriques, il est important de rappeler que nos trottoirs sont faits pour les piétons !

Parce que ces mobilités douces et innovantes répondent aux attentes des Parisiens et des Franciliens, ainsi qu'aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'air, elles sont encouragées par la Ville de Paris, et les pistes cyclables leur sont ouvertes.

Mais pour éviter un usage chaotique de nos rues et de nos trottoirs, ces moyens de transport doivent aussi être encadrés.

Dans l'attente de l'adaptation du Code de la Route à ces véhicules, **Anne Hidalgo a voulu que des mesures rapides puissent assurer la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.** Celles-ci comprendront notamment :

- + la verbalisation des trottinettes circulant ou stationnant de façon gênante sur les trottoirs, pour éviter que la circulation des piétons ne soit perturbée ;
- + la mise en place d'espaces de stationnement dédiés aux trottinettes et aux vélos en free-floating ;
- + la signature avec les opérateurs d'une charte d'engagements concrets sur la qualité de service et la régulation, pour un partage responsable de l'espace public.

infos+ www.paris.fr

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Vous pouvez nous la poser par courriel, à l'adresse mairie10.cabinet@paris.fr.